

2008/8856 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE DE 5 500 € A LA FEDERATION FRANÇAISE HANDISPORT (DIRECTION DES SPORTS)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 28 janvier 2008 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

« Par délibération du 19 novembre 2007, vous avez accepté l'attribution de subventions à des athlètes de haut niveau et aux associations dont ils sont sociétaires dans le cadre de l'opération « Lyon Pékin 2008 ».

L'un de ces bénéficiaires, le pongiste Christophe Durand, membre de la section tennis de table du C.S. Charcot, est qualifié pour participer aux Jeux Paralympiques d'Eté de Pékin qui se dérouleront du 6 au 17 septembre 2008.

La Fédération Française Handisport a lancé une opération spéciale « pour gagner Pékin » dont l'enjeu est double :

- d'une part, conserver la 7^e place mondiale de la France (plus de 130 pays attendus à Pékin) ;
- d'autre part, rassembler les moyens nécessaires pour préparer et envoyer en Chine une délégation française forte d'environ 150 athlètes parmi lesquels des amputés, paraplégiques, aveugles, infirmes moteurs cérébraux.

La Fédération Française Handisport a prévu le financement de la préparation et de la participation de la délégation française sur la base d'un budget de l'ordre de 2 100 000 € dont plus des trois-quarts financés par le Ministère des Sports et les partenaires de cette fédération. C'est la raison pour laquelle la Fédération Française Handisport doit recourir au lancement d'une « Campagne Nationale de Souscription » pour financer la différence sur le principe suivant : « aide financière de 5 500 € par athlète », destinée notamment aux stages préparatoires en France, aux frais de transport et de regroupement, de tenues sportives et de défilés, d'hébergement et de restauration pendant seize jours en Chine.

J'ai souhaité que la Ville de Lyon, comme elle l'a fait lors des Jeux Paralympiques d'été d'Athènes en 2004, participe à cet élan de solidarité par le versement d'une subvention de 5 500 € à cette fédération dans la mesure où l'un de nos représentants, en l'occurrence Christophe Durand, participera à cette manifestation sportive mondiale. »

Vu la délibération du 19 novembre 2007 ;

Vu les avis émis par les Conseils des 9 arrondissements ;

Ouï l'avis de sa Commission Jeunesse et Sports ;

DELIBERE

1- Une subvention exceptionnelle de 5 500 € est allouée à la Fédération Française Handisport,

2- La dépense en résultant sera prélevée sur les crédits inscrits au budget 2008, ligne de crédit 3506, article 6574, fonction 40, programme RI 13 « sportifs d'élite individuel », opération RI 132 « préparation jeux olympiques ».

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme

Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

T. BRAILLARD